## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la communication

# Arrêté du 15 JAN, 2016

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015

### La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2015 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication,

### Arrête:

#### Article 1er

Monsieur Luc WAGNER, attaché principal, adjoint au chef de bureau de la politique immobilière, service des affaires financières et générales, secrétariat général, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Armel BARREDA, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité marbrier, adjointresponsable de l'atelier de marbrerie, Établissement public du musée du Louvre ;

- Madame Catherine BARTOLOZZI, cheffe de travaux d'art, domaine d'activité « textile », cheffe de la Manufacture de la Savonnerie Paris-Lodève, Mobilier national ;
- Madame Florence CAILLIERET, cheffe de travaux d'art, domaine d'activité « présentation des collections », régisseur d'oeuvres, Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;
- Monsieur Jean CHAPELLON, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité céramique, mouleur tourneur en plâtre, département de la création et de la production, Établissement public Cité de la céramique Sèvres et Limoges ;
- Monsieur Thierry CHOQUET, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité peintre-décorateur, Établissement public du musée du Louvre ;
- Monsieur Philippe CUCINIELLO, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité ébéniste, Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;
- Madame Marie-Jeanne DUBOIS, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité encadreur doreur, restauratrice de bois dorés, centre de recherche et de restauration des musées de France ;
- Monsieur Christian GENTY, chef de travaux d'art, domaine d'activité « audiovisuel », professeur de photographie, école nationale supérieure d'arts de Paris Cergy ;
- Monsieur Eric LAFOREST, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité relieur, restaurateur arts graphiques et livres, adjoint au chef d'atelier de restauration, Archives nationales ;
- Madame Emilie LAGRANGE, cheffe de travaux d'art, domaine d'activité « textile », service de l'inspection, Mobilier national.

## Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Emilie LAGRANGE, cheffe de travaux d'art, domaine d'activité « textile », service de l'inspection, Mobilier national.

#### Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le '15 JAN. 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I.GADREY Je